

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 MARS 1869.

Crédit de 73,000 francs au Département de l'Intérieur.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de soumettre à la sanction de la Législature un projet de loi ouvrant au Département de l'Intérieur un crédit de 73,000 francs destiné au paiement des dépenses relatives aux obsèques de S. A. R. Monseigneur le duc de Brabant.

Ainsi qu'il résulte du relevé ci-joint, le total de ces dépenses s'élève à 70,000 francs. Le crédit proposé comprend donc une somme de 3,000 francs pour les dépenses qui peuvent avoir été omises dans ce relevé.

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

PROJET DE LOI.

Léopold II,

ROI DES BELGES.

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au Département de l'Intérieur un crédit de soixante-treize mille francs (73,000 fr.) destiné au paiement des frais relatifs aux obsèques de Notre bien-aimé fils, le duc de Brabant, comte de Hainaut.

ART. 2.

Cette dépense sera imputée sur les ressources ordinaires de l'exercice 1869.

Donné à Lacken, le 28 février 1869.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

EUDORE PIRMEZ.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

ANNEXE.

*Relevé des comptes relatifs aux frais des obsèques de S. A. R. Monseigneur
le duc de Brabant.*

Compte du tapissier Taelmans	fr. 53,569 54
— — Van Eeckhoutte	3,283 »
— du décorateur Braeckman	6,580 »
— du peintre Colleye et C ^{ie}	917 90
— de MM. Tasson et Washer	6,850 90
— du S ^r Paul, pour ouvriers	93 »
— du S ^r Desmet, —	64 70
— de M. Fischer, maître de chapelle	3,980 »
— du S ^r Verhoogen, plombier.	493 »
— de M ^e Denis	315 »
— de l'église (y compris le luminaire)	5,849 15
— de l'entrepreneur des chaises	256 90
— du S ^r de Patoul, passementier	72 »
— du S ^r Gobbaerts, imprimeur	33 »
Honoraires de l'architecte	3,212 80
Contrôle et surveillance des travaux, frais divers	2,423 31
Dépenses imprévues	3,000 »
	Fr. 73,000 »